

**OBJET : (020) RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL
PARISIS**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
LE VINGT DEUX SEPTEMBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué
le 9 septembre 2022, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Bernard JAMET,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA,
Mme TROUZIERS-EVEQUE, M. FLAMENT,
Mme ABDELOUHAB, Mme CAMPAGNE,
M. PURGAL, Mme BRULE
Adjoints
Mme CAPBLANC, M. FABRE, Mme AUBIN, M. GUEUDIN,
Mme FAUCONNIER, M. BOULIGNAC,
Mme RICARD, Mme HELT,
M. SAGBOHAN
Conseillers Délégués
M. BOISCO, M. PERRET, M. KERGOAT,
Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. ROZOT,
Mme SAIDI, M. LEGUEIL, M. LAMARCHE, M. HEURFIN,
M. FLEURIER,
Mme ENGUERRAND
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre
de conseillers
en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. WILLIOT	à	M. JAMET
M. PORTIER	à	Mme CAMPAGNE
Mme TOUMI	à	Mme ABDELOUHAB
Mme CHRISTIN	à	M. LEGUEIL

ABSENTS : M. PONCHEL et M. ZAMBUJO

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FAUCONNIER

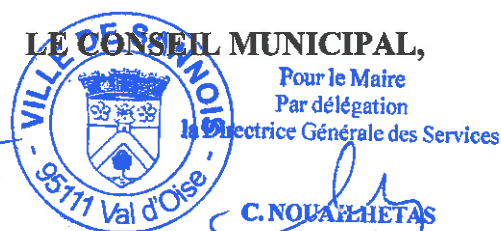
Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 22 septembre 2022

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 22/09/22 - DL2022-102

Publié le 22 septembre 2022



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : (020) RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS

N° 2022/102 du 22 septembre 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21 et L 5211-39,

Vu la délibération communautaire N°D/2022/80 du 27 juin 2022 approuvant le rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération Val Parisis,

Vu le rapport d'activités 2021 de la Communauté d'Agglomération Val Parisis,

Vu l'avis de la 1ère Commission,

Donne Acte,

DECIDE :

Article 1 : de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération Val Parisis.

Article 2 : d'inviter Monsieur le Maire à :

- mettre à la disposition du public - en Mairie - dans les 15 jours qui suivent la présente réunion le document précité.
- à aviser par publication sur le site internet de la ville le public de cette mise à disposition.
- à adresser pour information un exemplaire de ce document à Monsieur le Préfet.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Evelyne FAUCONNIER
Conseillère Municipale Déléguée
En charge du Cadre de vie de la ville

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Evelyne Fauconnier, is written below the typed name.